

COMPENSATION

FORTE CHUTE DES CHARGES

Au terme du mois de février 2015, la charge de Compensation relative au gaz butane et au sucre enregistre un repli de 45% à périmètre égal à 1,9 Mrds Dhs, selon les données relatives aux dossiers reçus par la Caisse de Compensation au 31 mars 2015. Cette charge est relative à hauteur de 72% au gaz butane à 1,4 Mrds Dhs, en baisse de 53% comparativement à la même période de 2014 et ce, sous l'effet de la baisse des prix. Il convient de noter que 97% de cette charge concernent les frais de distribution des centres emplisseurs et qu'elle correspond à une subvention de 34 Dhs/Bouteille (vs. 54 Dhs/Bouteille à fin janvier 2015). Pour sa part, le sucre brut polarise 28% du budget de Compensation à fin février 2015 à 533 MDH, en hausse de 19% par rapport à la même période de l'année 2014, due principalement à l'impact de la subvention du sucre brut importé. Signalons enfin que les arriérés de paiement des opérateurs s'élèvent à fin mars 2015 à 2,3 Mrds Dhs, en baisse de 70% comparativement à la même période de 2014 et concernent les créances des mois de décembre 2014 et janvier 2015 non échues, elles demeurent dominées essentiellement par ceux relatifs au gaz butane avec une proportion de 80%. Les arriérés se rapportant aux produits pétroliers ayant été totalement apurés suite à la suppression totale de la subvention du gasoil 50 ppm en janvier 2015.